

RAPPORT ANNUEL

2024

Table des matières

- I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- II. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET COMPTES SOCIAUX
- III. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle (l'**« Assemblée »**) en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité Social et Economique.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

Note Préliminaire

Eurofins Cerep SA (ou la **« Société »**) répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes depuis l'exercice 2014.

Les comptes au 31 décembre 2024 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

Présentation de l'activité de la Société

Eurofins Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre des stratégies efficaces de découverte et d'identification de nouveaux candidats médicaments précliniques, combinées à l'identification précoce *in vitro* d'éventuels effets secondaires de ces nouvelles molécules dans les phases plus tardives de la drug discovery. Cette approche rationnelle apporte des solutions reconnues mondialement à ses clients pour réduire les délais et coûts de développement de leurs futurs médicaments tout en leur permettant de déceler, très tôt dans leur processus de découverte, les molécules les plus prometteuses et de les orienter vers les phases plus cliniques voire, d'identifier de nouvelles indications pour des molécules existantes, et/ou ayant échoué dans leur indication originale.

Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) biochimiques et cellulaires mis au point, produits et validés par nos experts (pharmacologistes, techniciens, ingénieurs robotiques, chefs de projets, informaticiens et qualiticiens) sur notre site à Celle L'Evescault.

La plate-forme technologique de Eurofins Cerep

Les plateformes et technologies Eurofins Cerep innovantes comprennent notamment :

- Le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille sur des cibles thérapeutiques d'intérêt pour l'industrie pharmaceutique (GPCRs, Kinases, Canaux ioniques, Transporteurs, Cibles épigénétiques...) ;
- Le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (efficacité et toxicité des molécules) ;
- Une plateforme de rupture basée sur des méthodes biophysiques pour analyser les interactions physiques et enzymatiques entre les composés testés et leur cible thérapeutique.

Un plateau de gestion de composés optimisé pour gérer les composés de nos clients et nos molécules de référence soutient les plateformes technologiques ci-dessus.

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet potentiellement毒ique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biotechnologies ont permis d'identifier nombre de ces cibles, mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme favorise le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques. Eurofins Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 900 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles thérapeutiques, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées. L'équipe R&D d'Eurofins Cerep assure le maintien quant à la qualité et la performance de ces tests mais aussi le développement de nouveaux spécifiques de cibles thérapeutiques nouvellement identifiées comme « clés » par la recherche académique et biotechnologique.

Tous les modèles *in vitro* proposés sont fiables et robustes dans la mesure où des tests avec des molécules de référence sont effectués en interne afin de garantir dans le temps un niveau de performance et de résultats constants dans le temps et garantir ainsi aux clients la possibilité de comparer les résultats de leurs études sur plusieurs décennies (échelle de temps nécessaire à la découverte et au développement de nouveaux médicament). Ils sont réalisés dans des volumes allant de quelques microlitres aux nanolitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles. Elle permet également de proposer des tests 100% personnalisés à nos clients sous la forme de services à façon.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible thérapeutique d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit (ou HTS). Elle doit être réalisée rapidement, de façon automatisée et à faible coût, et doit permettre l'identification fiable de composés actifs (hits) qui seront par la suite confirmés et affinés (leads) en vue de devenir de possibles candidats médicaments. Pour cela, Eurofins Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société (i.e. plateforme KinaseProfiler™).

Eurofins Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée. Elle se complète par l'étape de confirmation des molécules (leads) interagissant avec la cible d'intérêt sélectionnée par le client.

La Plateforme biophysique

Suite au criblage haut débit la biophysique permet d'éliminer les faux positifs et d'affiner les composés identifiés lors du criblage. Les interactions sont mesurées grâce à des instruments de pointe basé sur des principes physiques (SPR, MST, Spectral Shift, TSA et ITC).

Ces technologies très sensibles permettent aussi de cribler des fragments de molécules (sous-parties de molécules), d'être support à la chimie médicinale pour optimiser et affiner la structure finale

chimique des futurs candidats médicaments et de quantifier la force d'interaction entre les hits ou leads et la cible thérapeutique d'intérêt.

Une autre technologie basée sur la spectrométrie de masse complète notre offre pour le criblage (i.e. Echo MS®) et la confirmation de hits (i.e. RF-MS). A noter qu'Eurofins Cerep a été la première société de prestation de service en Europe à proposer la plateforme Echo MS en services à façon à ses clients.

Le profilage à haut débit

Eurofins Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques (SafetyScreen™) destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins Cerep situés dans la région de Poitiers.

En effet, à l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs (SafetyScreen™). Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de cibles de quelques cibles à plusieurs centaines (i.e. BioPrint) sélectionnées sur leurs implications connues dans des effets secondaires.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières et de l'automatisation des tests pour réduire la consommation, pour réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats.

Eurofins Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

L'offre de services

Eurofins Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins Cerep inclut :

- Le développement de nouveaux modèles *in vitro*, qui pourront être utilisés par Eurofins Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires ;
- La détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires et biophysiques adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles ;
- Le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci (parfois plusieurs centaines de milliers) sont transférés à Eurofins Cerep par son client. Eurofins Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via le site e-Commerce de la division Eurofins Discovery : <https://www.eurofinsdiscovery.com/>.

- Le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via le site e-Commerce de la division Eurofins Discovery.
- L'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint. BioPrint® est une vaste base de données pharmacologiques et pharmaceutiques homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments. Elle est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* sur 159 cibles et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence observés. La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables observés chez l'Humain, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée. L'approche BioPrint permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme. Une autre application est d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée, mais qui lui sont structuralement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

La Société Eurofins Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2024 environ 650 partenaires commerciaux incluant la plupart des grands groupes pharmaceutiques.

Bilan de l'exercice 2024 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

Principaux contrats de services

Eurofins Cerep a continué à travailler avec ses principaux clients, en s'appuyant sur son expertise en matière de profilage sur de larges panels de cibles destiné à éliminer précocement les candidats-médicaments susceptibles d'échouer au cours de leur développement vers les essais cliniques. Sa participation à la Business Line Eurofins Discovery Services, du réseau de laboratoires indépendants Eurofins, lui permet de bénéficier de ventes croisées pour accroître ses ventes auprès de nouveaux clients.

L'année 2024 a vu se poursuivre les contrats provenant de l'initiative stratégique « DiscoveryOne », conduite en commun avec les autres entreprises constituant Eurofins Discovery. Ces contrats sont caractérisés par des valeurs unitaires plus importantes mais un caractère moins répétitif dans le temps puisqu'il s'agit de créer et tester de manière accélérée un grand nombre de molécules au sein de projets intégrés avec les autres laboratoires Eurofins Discovery. Plusieurs contrats de ce type pour un montant total de 1 212K€ ont bénéficié à Eurofins Cerep.

Recherche et développement

De nouvelles applications à des tests pharmacologiques inaccessibles par les technologies historiques sont explorées autour de la plateforme biophysique, investie pour la mise en place de technologies émergentes et demandées par le marché. Ces nouvelles applications devraient permettre d'offrir à l'industrie des modèles pharmacologiques permettant à nos clients d'évaluer les effets de leurs molécules sur ces cibles jusqu'ici impossible ou très difficile à évaluer, ou d'évaluer plus finement les mécanismes d'action de ces molécules sur les cibles traitées, contribuant une nouvelle fois à l'extension des domaines de la recherche pharmaceutique.

D'autre part, la collaboration mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été poursuivie en 2024 notamment par l'accueil d'un étudiant en thèse, et avec l'exploration des solutions de data science avec un nouveau département de l'université de Poitiers. Ce projet vise la mise en place d'outils d'aide à la décision à partir de la visualisation intelligente des données générées par les tests in-vitro au sein de l'entreprise Eurofins Cerep. De nouveaux services sont attendus dans les prochaines années autour de ce nouveau projet de collaboration.

Accélération du service « Integrated Drug Discovery »

Etant donné les premiers succès commerciaux, la Division Eurofins Discovery a renforcé son service de « Integrated Drug Discovery », nommé DiscoveryOne™ en incluant dans son périmètre une nouvelle société de service nommée Eurofins Beacon Discovery qui possède une expertise dans la conception et la réalisation de ce type de projets. Pour mémoire, ce service vise à proposer à l'industrie pharmaceutique des projets combinant la chimie médicinale et synthétique à l'analyse des composés dans les modèles biologiques, tout en réduisant la durée du cycle de développement par l'intégration au sein d'une même organisation de toutes les composantes. Eurofins Cerep est partie prenante de certains projets pour la partie modèle biologique ce qui crée une source de revenu supplémentaire pour l'entreprise.

Eurofins Cerep se positionne ainsi comme un leader de l'offre en pharmacologie in-vitro avec des tests standardisés et se donne les moyens d'accompagner ses clients souhaitant disposer de solutions de drug discovery complètement intégré, partant d'une idée ou d'un concept jusqu'à l'identification du candidat préclinique d'intérêt.

Filiales et Succursales

Néant.

Commentaires sur les résultats sociaux

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

Chiffre d'affaires par activité

(K€)	31.12.24	31.12.23	Valeurs	Variations
				%
Services	40 457	44 069	- 3 612	-8.20%
Autres	0	0	0	0
Total	40 457	44 069	- 3 612	-8.20%

Le chiffre d'affaires 2024 s'est élevé à 40,457 millions d'euros, en diminution de 8,20 % par rapport au chiffre d'affaires 2023 qui était de 44,069 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1,098 million d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué de 1,73 million d'euros, en passant à 39,81 millions d'euros en 2024 contre 41,54 millions d'euros en 2023. Cette diminution s'explique par l'adaptation des dépenses au niveau d'activité (consommation matières, charges de personnel et autres charges).

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont diminué de 0,87 million d'euros, en passant à 5,42 millions d'euros en 2024 contre 6,29 millions d'euros en 2023.

Les autres achats et charges externes ont diminué de 0,05 million d'euros, en passant à 17,21 millions d'euros en 2024 contre 17,26 millions d'euros en 2023. Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2024, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 5,27 millions d'euros contre 4,47 millions d'euros pour l'exercice 2023, soit une hausse de 0,81 million d'euros (développement de l'offre catalogue, projets HTS et biophysique).

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à un bénéfice de 4,5 millions d'euros en 2024 contre un bénéfice de 6,46 millions d'euros en 2023.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice s'élève à un bénéfice de 1,98 million d'euros en 2024 contre 1,32 million d'euros en 2023.

Le résultat exceptionnel en 2024 se solde par un gain de 0,30 million d'euros contre une perte de 0,13 million d'euros en 2023. Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,66 million d'euros en 2024 contre 0,46 million d'euros en 2023.

Résultat net

Le résultat net de la Société s'élève à 7,15 millions d'euros en 2024 contre un bénéfice de 7,64 millions d'euros en 2023.

Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2024, la trésorerie de la Société s'élève à 17,58 millions d'euros contre 8,63 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL s'élèvent toujours à 39,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Le fonds de roulement s'établit à 60,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 51,8 millions d'euros un an plus tôt.

Principaux risques

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le

financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2024, la Société ne présente pas d'endettement financier à long terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société s'élevait à 17,58 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre une trésorerie d'un montant de 8,63 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestations de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

Exercice	2024
----------	------

Trois plus importants partenaires commerciaux	11.77%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	17.20%
Dix plus importants partenaires commerciaux	26.74%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins Cerep. Toutefois, Eurofins Cerep compte parmi ses clients, plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle d'Eurofins Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité des prospects et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par les clients.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 7 154 548,33 euros de la façon suivante :

▪ Report à nouveau à l'ouverture	43 540 375,09 euros
▪ Autres réserves à l'ouverture	10 031 228,68 euros
▪ Résultat de l'exercice 2024	7 154 548,33 euros
▪ Report à nouveau après affectation	50 694 923,42 euros
▪ Autres réserves après affectation	10 031 228,68 euros

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois (3) derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 5.925,37 euros et l'impôt correspondant, soit 1.530,52 euros.

Délais de paiement fournisseurs et clients

En application des dispositions du Code de commerce (L.441-14), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Article D.441.-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.-1° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j et plus)
A- TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT											
nombre de factures concernées											
Montant total des factures concernées en TTC	1 186 471	257 575	-90 199	-94 914	-53 775	18 687	5 188 827	496 940	205 560	30 260	-533 418
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	0%	0%	0%	0%	0%	0%					
Pourcentage du CA de l'exercice en TTC							11%	1%	0%	0%	-1%
B- FACTURES EXCLUES DU TABLEAU A RELATIVES A DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues en TTC						0	0	0	0	0	43 480
C- DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou délai légal)											
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours					Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours					

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce.

Évènements importants intervenus depuis le début de l'exercice en cours

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2024, début 2025, les efforts de réduction des charges intensifiés en 2024, ainsi que des investissements de productivité en cours, devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2025.

Capital de la Société

A. Actionnariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2024, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Eurofins Discovery Services Lux Holding	4.831	95,78%	95,78%
Actions auto-détenues	-	-	-
Autres/Public	213	4,22%	4,22%
Total	5044	100 %	100%

Transactions des actionnaires dirigeants

Néant.

Franchissements de seuils

Néant.

B. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

C. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant.

D. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Néant.

Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes de la Société est :

Commissaire aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Deloitte & Associés 6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex	AGO du 6 juin 2019	Six exercices jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Salariés

A la clôture de l'exercice, les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Damien Vielliard Directeur Général et Administrateur	Conseil d'administration du 11 avril 2024 (pour les fonctions de Directeur Général) et Assemblée générale du 23 mai 2024 (pour les fonctions d'administrateur) jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	N/A
Paul Ratcliffe Président du Conseil d'administration et Administrateur	Assemblée générale du 11 août 2023 (pour les fonctions d'administrateur) jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé Conseil d'administration du 14 septembre 2023 pour les fonctions de Président du Conseil	N/A
Rodolphe Simonot Administrateur	Assemblée générale du 11 août 2023 jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de Eurofins DiscoverX Products France ▪ Président de Eurofins Calixar

Il a été constaté une erreur matérielle dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 août 2023 nommant Paul Ratcliffe et Rodolphe Simonot en tant qu'administrateurs, dans la mesure où il est indiqué que la durée de leur mandat est fixée à six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Il convient en réalité de lire que leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Une résolution rectificative sera proposée au vote de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration du 19 avril 2018 a décidé, conformément à l'article 13 des statuts de modifier l'exercice de la Direction Générale et d'opter, avec effet immédiat pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Depuis, cette décision, un nouveau Président du Conseil d'administration a été nommé mais les modalités d'exercice de la Direction Générale n'ont pas été modifiées.

A date, Monsieur Paul Ratcliffe exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Directeur Général est exercé par Monsieur Damien Vielliard.

3. Somme fixe allouée aux Administrateurs (anciennement « Jetons de présence »)

L'Assemblée a décidé de ne pas allouer de somme fixe annuelle aux administrateurs jusqu'à décision contraire.

4. Conventions réglementées conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2024 et au cours des exercices antérieurs

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2024 et au cours d'exercices antérieurs sont listées ci-après :

- **Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 mais n'ayant plus d'effet à date**

- Le Président rappelle que lors de sa réunion du 11 avril 2024, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de Deposit Agreement conclu le 5 mai 2023 entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Holding Lux, actionnaire de la Société, afin de prolonger son terme d'un an (le « **Deposit Agreement 2024** »).

Ainsi, le 15 mai 2024, la Société et Eurofins Discovery Services Holding Lux ont signé le Deposit Agreement 2024 pour une durée d'un (1) an allant, rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les autres termes et conditions du contrat conclu en 2023 sont demeurés inchangés, notamment les modalités de rémunération et de résiliation du contrat.

Le Président précise que le Deposit Agreement 2024 n'a pas été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires lors de sa réunion du 23 mai 2024, en raison des votes contraires des actionnaires minoritaires, et qu'il avait été porté à la connaissance du Commissaire aux comptes de la Société.

- **Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dont l'exécution est prévue lors de l'exercice en cours qui a débuté le 1er janvier 2025 et qui sera clôturé le 31 décembre 2025**

- Le Président rappelle également que le Deposit Agreement 2024 susmentionné arrivant à son terme au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un nouveau contrat lors de sa réunion du 19 décembre 2024, en remplacement du précédent contrat de Deposit Agreement 2024.

En conséquence de quoi, la Société et Eurofins Discovery Services Holding Lux ont signé le 7 janvier 2025 un nouveau contrat de dépôt d'une durée d'un (1) an, allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et comprenant une augmentation du montant maximum de dépôt à 50M€. Les autres conditions, notamment le taux de rémunération et les conditions de résiliation du contrat sont demeurés inchangés (le « **Deposit Agreement 2025** »).

La signature de ce contrat de Deposit Agreement 2025, entrant dans le champ des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, sera porté à la connaissance du Commissaire aux comptes et sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital

Néant.

5. Conventions réglementées avec des parties liées depuis la clôture de l'exercice 2024

Néant.

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Néant.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'ils vous relatent dans son rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration.



Signed: 4/30/2025

ANNEXE I – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	75 660	75 660	75 660	75 660	75 660
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 044	5 044	5 044	5 044	5 044
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ Par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
▪ Par exercice de droits de souscriptions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Opérations et résultats de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 667 146	41 616 780	47 628 422	44 069 451	40 457 266
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	6 710 788	11 506 826	13 303 775	9 670 247	9 244 991
Impôts sur les bénéfices (nombre négatif indique un crédit d'impôts)	-431 425	-482 593	-420 458	-516 276	-676 146
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	171 054	186 026	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	5 577 316	9 842 777	11 524 416	7 638 760	7 154 548
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (€)					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	1 330,45	2 281,29	2 637,54	1 917,18	1 832,87
Résultat après impôts, participation, et charges calculées (amortissements et provisions)	1 105,73	1 951,38	2 284,78	1 514,43	1 418,41
Dividende net distribué	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen de salariés pendant l'année	191	197	209	228	207
Montant de la masse salariale	7 027 187	7 182 059	8 264 031	9 214 327	8 981 133
Montant de sommes versées au titre des avantages sociaux	2 985 401	3 151 512	3 623 521	4 124 779	3 993 121

ANNEXE II – Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Néant.

**II. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
ET COMPTES SOCIAUX**

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 Rue du Professeur Gargouïl
86600 Celle L'Evescault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 Rue du Professeur Gargouil
86600 Celle L'Evescault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROFINS CEREP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds de commerce

La note "Principes et méthodes comptables - Immobilisations incorporelles et corporelles" de l'annexe aux comptes annuels indique que les fonds de commerce ne sont pas amortis en raison de l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation et font l'objet annuellement d'un test de dépréciation consistant à comparer leur valeur actuelle à leur valeur nette comptable. L'écart entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation et apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux nombres de factures prévues par cet article.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

Deloitte.

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 30 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Lise BRUN

COMPTES ANNUELS

EUROFINS CEREP

2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVECAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Sommaire

<u>Page de garde</u>	<u>1</u>
<u>Sommaire</u>	<u>2</u>
<u>Page de garde Bilan</u>	<u>3</u>
<u>Bilan - Actif</u>	<u>4</u>
<u>Bilan - Passif</u>	<u>5</u>
<u>Page de garde CDR</u>	<u>6</u>
<u>Compte de résultat</u>	<u>7</u>
<u>Compte de résultat (suite)</u>	<u>8</u>
<u>Intercalaire</u>	<u>9</u>
<u>Règles et méthodes comptables</u>	<u>10</u>
<u>Immobilisations</u>	<u>14</u>
<u>Amortissements</u>	<u>15</u>
<u>Provisions inscrites au bilan</u>	<u>16</u>
<u>Etat des échéances des créan</u>	<u>17</u>
<u>Charges à payer et Produits</u>	<u>18</u>
<u>Charges et produits constaté</u>	<u>19</u>
<u>Eléments constitutifs du fon</u>	<u>21</u>
<u>Nombre et valeur nominale de</u>	<u>22</u>
<u>Variation des capitaux propres</u>	<u>23</u>
<u>Précisions sur les transfert</u>	<u>24</u>
<u>Précisions sur les charges e</u>	<u>25</u>
<u>Liste des filiales (portrait)</u>	<u>26</u>
<u>Engagements hors bilan</u>	<u>27</u>
<u>Crédit-Bail</u>	<u>28</u>

BILAN

EUROFINS CEREP

2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVECAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	1 051 601	849 301	202 300	0
Fonds commercial	2 233 516	0	2 233 516	2 233 516
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	410
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	3 285 117	849 301	2 435 816	2 233 926
Terrains	28 600	0	28 600	28 600
Constructions	5 862	93	5 769	0
Installations techniques, matériel	16 636 309	12 737 088	3 899 222	3 030 613
Autres immobilisations corporelles	7 454 547	3 159 119	4 295 428	3 101 294
Immobilisations en cours	429 190	0	429 190	4 150 177
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	24 554 508	15 896 299	8 658 208	10 310 685
Titres de participations	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	237 723	0	237 723	237 723
Autres immobilisations financières	16 800	0	16 800	16 800
TOTAL immobilisations financières	254 523	0	254 523	254 523
Total Actif Immobilisé (II)	28 094 148	16 745 600	11 348 547	12 799 134
Matières premières, approvisionnements	3 088 310	1 000 539	2 087 771	2 565 444
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	1 731 390	460 500	1 270 890	1 269 295
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	4 819 700	1 461 039	3 358 661	3 834 739
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	8 063 454	157 024	7 906 430	9 126 603
Autres créances	43 438 811	0	43 438 811	44 555 310
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	51 502 265	157 024	51 345 241	53 681 913
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	17 581 539	0	17 581 539	8 631 950
TOTAL Disponibilités	17 581 539	0	17 581 539	8 631 950
Charges constatées d'avance	365 321	0	365 321	147 561
Total Actif Circulant (III)	74 268 824	1 618 063	72 650 761	66 296 163
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	63 803		63 803	153 681
Total Général (I à VI)	102 426 775	18 363 663	84 063 112	79 248 977

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 75 660	75 660	75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		10 837 504	10 837 504
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		7 567	7 567
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	10 031 228	10 031 228
TOTAL Réserves		10 038 795	10 038 795
Report à nouveau		43 540 375	35 901 615
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		7 154 548	7 638 760
Subventions d'investissement		93 166	122 322
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		71 740 049	64 614 657
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		175 712	264 640
Provisions pour charges		1 533 687	1 517 682
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		1 709 400	1 782 322
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		325 177	100
Emprunts et dettes financières	dont emprunts participatifs : 0 divers	3 342	3 342
TOTAL Dettes financières		328 519	3 442
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 158 771	2 726 724
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 307 532	3 549 523
Dettes fiscales et sociales		3 693 940	3 833 805
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		429 190	2 053 014
Autres dettes		1 129 453	615 512
TOTAL Dettes d'exploitation		9 718 887	12 778 579
Produits constatés d'avance		419 881	21 880
TOTAL DETTES (IV)		10 467 287	12 803 901
Ecart de conversion Passif (V)		146 376	48 097
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		84 063 112	79 248 977

COMPTE DE RESULTAT

EUROFINS CEREP

2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVECAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	684
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	3 370 642	37 086 624	40 457 266	44 068 767
Chiffres d'affaires nets	3 370 642	37 086 624	40 457 266	44 069 451
Production stockée			0	87 031
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			30 537	2 367
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 884 479	3 191 638
Autres produits			939 476	652 213
Total des produits d'exploitation (I)	44 311 757		48 002 699	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 421 482	6 286 925
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			374 783	404 914
Autres achats et charges externes			17 207 081	17 257 651
Impôts, taxes et versements assimilés			350 606	384 482
Salaires et traitements			9 299 437	9 795 214
Charges sociales			3 993 121	4 124 779
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions	2 409 557 0	1 970 208 33 033
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	208 559	283 438
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	245 022	55 081
Autres charges			299 776	945 137
Total des charges d'exploitation (II)		39 809 423		41 540 863
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 502 334	6 461 836
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			1 502 746	1 064 736
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			292 230	278 536
Reprises sur provisions et transferts de charges			253 351	166 640
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)		2 048 327		1 509 913
Dotations financières aux amortissements et provisions			69 005	182 876
Intérêts et charges assimilées			0	7 830
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)		69 005		190 707
RÉSULTAT FINANCIER			1 979 322	1 319 206
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		6 481 656		7 781 042

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	320 238	82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 156	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	349 394	82
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 256	13 796
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	1 440
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	109 952
Total des charges exceptionnelles (VIII)	51 256	125 187
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	298 138	-125 106
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	301 393	533 452
Impôts sur les bénéfices (X)	-676 146	-516 276
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	46 709 479	49 512 693
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	39 554 931	41 873 933
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	7 154 548	7 638 760

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

EUROFINS CEREP

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024

dont le total est 84 063 112 € et le résultat s'élève à 7 154 548 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, en précisant que celui-ci correspond au règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1) CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éventuelles dépenses de développement sont inscrites en charge au fur et à mesure de leurs engagements.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des immobilisations.

Les taux les plus couramment pratiqués selon le mode linéaire sont les suivants :

- Logiciels 3 ans
- Constructions 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 5 à 8 ans
- Installations générales agencements, aménagements 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 5 à 8 ans

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilages pharmacologique.

Fonds de commerce

Le(s) fonds de commerce a/ont une durée d'utilisation non limitée et par conséquent n'est/ne sont pas amorti(s).

Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur et à minima une fois par exercice à la clôture des comptes.

Si la valeur actuelle du/des fonds de commerce devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La valeur actuelle est déterminée par un calcul basé sur les flux de trésorerie actualisés (Méthode DCF).

Les principales hypothèses utilisées sont un taux d'actualisation de 6,86% et un taux de croissance à long terme de 1,50%

3) PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

4) STOCKS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

5) CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les dépréciations constatées sont individualisées en fonction du risque d'irréécouvrabilité de chaque créance.

Par ailleurs, pour les autres créances clients, une dépréciation forfaitaire est constatée sur la base de la balance âgée clients. Les taux de dépréciation sont croissants, proportionnellement au nombre de jours de retard de règlement par facture.

6) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'évènements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

7) ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de la société en matière de retraites sont comptabilisés sous forme d'une provision pour charges. La provision inclut les écarts actuariels et les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres
- probabilité de survie : selon les tables de mortalité établies par l'INSEE F 2017-2019
- taux de turn-over : entre 0% et 14% selon l'âge
- taux d'inflation des salaires : entre 2% et 4% selon l'âge
- taux d'actualisation financière : 3,46 %
- taux moyen des charges sociales cadres : 42%
- taux moyen des charges sociales non cadres : 24%
- convention collective applicable : Industrie pharmaceutique

En vertu de la recommandation n°2013.02 du 7 novembre 2013 de l'ANC autorisant l'application d'IAS19 révisé dans les comptes sociaux, la société a évalué ses engagements de retraite selon la méthode 2 et a comptabilisé les écarts actuariels immédiatement et intégralement en résultat, en résultat financier.

8) PROVISION POUR PERTE DE CHANGE ET OPERATIONS EN DEVISES

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédent l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes. Les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

9) CHIFFRE D'AFFAIRES

La société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés au prorata temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

III. AUTRES INFORMATIONS

1) PARTIES LIEES

L'ensemble des opérations avec les parties liées sont conclues à des conditions normales.

2) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Catégorie d'activité	CA 2024 (en k€)
Services	40 457
TOTAL	40 457

3) IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société est inclue dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société :

EUROFINS SCIENTIFIC SE
Val Fleuri 23
1526 Luxembourg
Les comptes consolidés sont disponibles sur le site d'Eurofins : www.eurofins.com

4) REGIME FISCAL

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la mère intégrante est la société EUROFINS SCIENTIFIC SE.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'impôt est supporté personnellement et définitivement par Eurofins Scientific SE. Cette dernière reverse à la société les crédits d'impôts obtenus de son fait.

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est donc comptabilisée dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

Le montant de l'impôt sur les sociétés qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 714 416 €.

Les déficits reportables au 31/12/2024 s'élèvent à 1 811 636 € dont 1 811 636 € nés avant l'intégration fiscale.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Certaines dépenses supportées par la société ouvrent droit au crédit d'impôt recherche.

Le produit de crédit d'impôt est comptabilisé au fur et à mesure des dépenses éligibles engagées dans l'année.

Au titre de l'exercice, le crédit d'impôt s'est élevé à 661 286 €.

A la clôture, la créance de crédit d'impôt recherche s'élève à 2 177 916 €.

5) EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen présenté est la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile. L'effectif moyen par catégorie employé pendant l'exercice est le suivant :

Catégorie d'effectifs	
Cadres	62
Non cadres	145
TOTAL	207

IV. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		3 077 727	0	207 800
Terrains		28 600	0	0
	Sur sol propre	0	0	0
Constructions	Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0
		0	0	5 862
Installations techniques, matériel et outillage industriels		13 776 797	0	2 859 512
	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 333 777	0	1 261 358
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	4 746	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 238 683	0	345 836
	Emballages récupérables et divers	2 270 147	0	0
Immobilisations corporelles en cours		4 150 177	0	0
Avances et acomptes		0	0	0
	TOTAL (III)	23 802 927	0	4 472 568
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0
Autres participations		0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		254 523	0	0
	TOTAL (IV)	254 523	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	27 135 177	0	4 680 368
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation
		Virement	Cession	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	410	3 285 117
Terrains		0	0	28 600
	Sur sol propre	0	0	0
Constructions	Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	5 862
		0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	16 636 309
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0	0	3 595 135
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	0	0	4 746
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	1 584 519
	Emballages récupérables et divers	0	0	2 270 147
Immobilisations corporelles en cours		0	3 720 987	429 190
Avances et acomptes		0	0	0
	TOTAL (III)	0	3 720 987	24 554 508
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0
Autres participations		0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	254 523
	TOTAL (IV)	0	0	254 523
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	3 721 397	28 094 148

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0	0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			843 801	5 500	0	849 301	
Terrains			0	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre		0	0	0	0	
	Sur sol d'autrui		0	0	0	0	
	Installations générales, agencements		0	93	0	93	
Installations techniques, matériels et outillages			9 927 669	1 990 904	0	11 918 572	
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers		1 570 979	253 735	0	1 824 714	
	Matériel de transport		1 295	949	0	2 244	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		1 140 752	158 376	0	1 299 128	
	Emballages récupérables et divers		0	0	0	0	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)			12 640 694	2 404 057	0	15 044 751	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			13 484 495	2 409 557	0	15 894 052	
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES		Fin de l'exercice	
	Déifferentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Déifferentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C			Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			0	0	0	0	
Primes de remboursement des obligations			0	0	0	0	

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	109 952	107 000	107 000	109 952
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	153 681	0	89 878	63 803
Provisions pour pensions	1 517 682	200 885	184 880	1 533 687
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 007	7 150	6 200	1 957
TOTAL (II)	1 782 322	315 034	387 957	1 709 400
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	851 548	0	0	851 548
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	1 359 744	181 292	79 997	1 461 039
Provisions sur comptes clients	129 757	27 267	0	157 024
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	2 341 049	208 559	79 997	2 469 611
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 123 372	523 593	467 954	4 179 011
Dont dotations et reprises d'exploitation		453 581	213 596	
Dont dotations et reprises financières		69 005	253 351	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Un reclassement de compte à compte a eu lieu en 2024, pour un montant de 1007.02 EUR et justifie l'écart de la réconciliation.

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			0	0	0
Prêts			237 723	0	237 723
Autres immos financières			16 800	0	16 800
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		254 523		0	254 523
Clients douteux ou litigieux			59 014	59 014	0
Autres créances clients			8 004 439	8 004 439	0
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			33 478	33 478	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0	0	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée		183 771	183 771	0
	Autres impôts		0	0	0
	Etat - divers		0	0	0
Groupes et associés			42 452 798	40 770 586	1 682 212
Débiteurs divers			768 764	768 764	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		51 502 265		49 820 053	1 682 212
Charges constatées d'avance			365 321	365 321	0
TOTAL DES CREANCES		52 122 109		50 185 374	1 936 735
Prêts accordés en cours d'exercice			0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		325 177	325 177	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		3 342	3 342	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		3 307 532	3 307 532	0	0
Personnel et comptes rattachés		2 326 435	2 326 435	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 185 950	1 185 950	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	23 752	23 752	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	157 803	157 803	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		429 190	429 190	0	0
Groupes et associés		0	0	0	0
Autres dettes		2 288 225	2 288 225	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		419 881	419 881	0	0
TOTAL DES DETTES		10 467 287	10 467 287	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 158 771
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 613 051
Dettes fiscales et sociales	3 054 747
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	429 190
Autres dettes	0
Total	6 255 760

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	1 486 817
Personnel et comptes rattachés	1 668
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	7 120
Disponibilités	0
Total	1 495 605

Charges constatées d'avance

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Produits constatés d'avance

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Eléments constitutifs du fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

	Valeur nette	Taux d'amortissement
Droit au bail		
Eléments achetés avec protection juridique	2 233 516	N/A
Eléments achetés sans protection juridique		
Eléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
Eléments reçus en apport		
Total	2 233 516	

Le(s) fonds de commerce ne sont/ n'est pas amorti(s)

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2024	Valeur nominale
Actions ordinaires	5 044			5 044	15
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	5 044	0	0	5 044	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	75 660						75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 837 504						10 837 504
Ecarts de réévaluation	0						0
Réserve légale	7 567						7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	10 031 228						10 031 228
Report à nouveau	35 901 615	7 638 760					43 540 375
Résultat de l'exercice N-1	7 638 760				-7 638 760		0
Résultat de l'exercice N	0	7 154 548					7 154 548
Subventions d'investissement	122 322		29 156				93 166
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	64 614 657	14 793 308	29 156	0	-7 638 760	0	71 740 049

Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	2 701 050
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	2 701 050

Charges et produits exceptionnels

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
<i>Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</i>				0	0	0	0	0	0	
<i>Participations (10 à 50% du capital) - à détailler</i>				0	0	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL				0	0					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés

conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A. Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B. Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0

Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					0
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice					0

III. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouïl
86600 Celle L'Evescault

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouïl
86600 Celle L'Evescault

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé et conclue depuis la clôture

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Contrat de dépôt à terme « Deposit agreement » conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding**

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2024 :

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : Contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding (*Deposit Agreement*) et signé en date du 7 janvier 2025.

- Modalités : les termes du contrat prévoient une durée de 1 an, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et un montant maximum de dépôt de 50M€.
La rémunération de cette convention sera déterminée sur la base de la moyenne d'au moins trois cotations bancaires pour un dépôt de taille similaire, cotations qui seront demandées par la société Eurofins Discovery Services Lux Holding au début de chaque trimestre.
Chaque partie peut résilier le nouveau contrat de dépôt à terme à tout moment, sans indemnité, moyennant un préavis écrit de 31 jours ouvrables.
- Le Conseil d'Administration a motivé l'intérêt de cette convention pour la société de la façon suivante :
 - Les termes et conditions ci-dessus ont été définis sur la base de conditions pratiquées par plusieurs banques et le taux de rémunération et ses modalités de révisions correspondent à ceux du marché ;
 - Cette convention permet à la Société d'obtenir une rémunération sur les fonds placés tout en ayant la possibilité de mettre fin à la convention en respectant un préavis de 31 jours ;
 - Cette convention s'inscrit dans la continuité du précédent contrat de dépôt qui est arrivé à son terme le 31 décembre 2024.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et non approuvée par l'assemblée générale

Nous portons à votre connaissance la convention suivante, autorisée et conclue au cours de l'exercice 2024, qui figurait dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et qui n'a pas été approuvée par l'assemblée générale du 23 mai 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- **Avenant au contrat de dépôt à terme « Deposit agreement » conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding**

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2024.

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : modification du contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding autorisé par le conseil d'administration du 12 avril 2023.
- Modalités : l'avenant prévoyait une prorogation du terme d'une durée d'un an.
La rémunération de cette convention était déterminée sur la base de la moyenne d'au moins trois cotations bancaires pour un dépôt de taille similaire, cotations qui étaient demandées par la société Eurofins Discovery Services Lux Holding au début de chaque trimestre.

Saint-Herblain, le 30 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Lise BRUN

Record of Signing

For

Name

Title



Signed on 2025-04-30 13:36:39 GMT

Secured by Concord™

DocumentID: 02zmZExpha1dxInswHwjgF

SigningID: 02zmZExpPRstRBsk9ePIJP

Signing date: 4/30/2025

IP Address: 80.187.126.167

Email: paul.ratcliffe@discovery.eurofinseu.com